

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize
Le dix-neuf décembre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 17 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PERRAUD Chantal- M. SEIGNARD Jérôme

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. BUESSLER-MUELA Patrick à Mme AMELINE Yolande- Mme GICQUIAUX Cécile à Mme DENIGOT Béatrice- Mme GRUEL Nathalie à Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Nicolas

Délibération n°2016D108 : Budget principal : décision modificative n°2-2016

Le crédit relatif aux travaux en régie s'avère insuffisant. Il est donc nécessaire de le compléter de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
023- Virement à la section d'investissement	956 627,26 €	+23 400,00 €	980 027,26 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
040-722- Travaux en régie	80 000,00 €	+23 400,00 €	103 400,00 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses d'investissement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
040- 2312- Travaux en régie (agencements)	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
040- 2313- Travaux en régie (travaux de bâtiments)	0,00 €	10 100,00 €	10 100,00 €
040- 2315- Travaux en régie (voirie)	40 000,00 €	13 300,00 €	53 300,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
021- Virement de la section de fonctionnements	956 627,26 €	+23 400,00 €	980 027,26 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, après délibération,
Considérant l'insuffisance du crédit budgétaire concernant les travaux en régie

- Adopte à l'unanimité la décision modificative n°2-2016 du budget principal telle que présentée ci-dessus par M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.